

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/076

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA, D. JARDIN, B. DESCUBES, P. REY

Excusés ayant donné pouvoir : F. GAILLARD, S. SAINTE-CATHERINE, V. TAILLEMAUD, S. TOUREAU

Absente(s) (sans procuration) : D. THOORIS

Secrétaire : Josiane LEFORT

**OBJET : REPAS DES AÎNÉS 2025 – PRIX DU REPAS FACTURÉ AUX INVITÉS OU CONJOINTS OU AMIS.**

Madame LEFORT indique à l'Assemblée, que certains conjoints ou certaines conjointes, n'ont pas les conditions requises (âge), pour bénéficier de la gratuité du repas.

Il est donc nécessaire d'émettre une facture concernant la réservation du repas au prix de 37 € par personne : le conjoint ou la conjointe n'ayant pas l'âge requis, l'ami ou l'amie ou un invité ou une invitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE d'instaurer la facturation du prix du repas, soit 37 € par personne, ayant assistée au repas des Aînés 2025, le 18 janvier 2026.

NOTE que la recette sera inscrite au Budget pour l'année 2026.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC  
Le 04 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Josiane LEFORT

Le Maire,



Dominique CHAMBON

Affichée le : 11/12/2025.

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 10 décembre 2025.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20251204-2025076-DE  
Reçu le 10/12/2025